

Compte rendu de la séance du jeudi 26 décembre 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Vincent RAMOND

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu du 11/11/2019

Délibérations

Demande de subvention DETR + FDAL 2020
Itinéraires de randonnée (Mt Valier par Caussis)
Prime de fin d'année pour l'ouvrier en CDD
Subvention exceptionnelle à la ville Du Teil

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Sécurisation mur de soutènement à "Ayer" : Demande DETR 2020 et FDAL (DE 2019 032)

Monsieur le Maire expose qu'un mur de soutènement de la route du Ribérot au lieudit "Ayer" jouxtant la parcelle section C n°203 menace de s'écrouler sur la propriété de M. Anglade Claude. Il est urgent de sécuriser ce mur de soutènement.

Monsieur le Maire soumet le devis pour ces travaux de sécurisation qui s'élève à 8 728.05 euros HT.

Il informe que ces travaux peuvent être éligibles aux subventions au titre de la DETR 2020 et du FDAL. Monsieur le Maire propose à l'assemblée le plan de financement suivant :

Libellés des travaux	Montant	Financement	Montant
Travaux	8 728.05	DETR 30 % FDAL 50 %	2 618.41 4 364.02
Total HT	8 728.05	AUTOFINANCEMENT	1 745.62
TVA 20%	1 745.61	TVA 20 %	1 745.61
Total TTC	10 473.66 €	Total Financement	10 473.66 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les travaux de sécurisation du dit mur de soutènement
- Adopte le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR 2020 et le FDAL

Itinéraires de randonnée traversant le territoire communal (DE 2019 033)

Monsieur le Maire présente les itinéraires de randonnée, traversant le territoire communal et proposés, par leur gestionnaire, pour valoriser le patrimoine communal et encourager la promenade ; ces itinéraires supports d'une ou plusieurs activité(s) de pleine nature sont listés ci-dessous et cartographiés ci-joint :

Nom de l'itinéraire	Activité concernée	Gestionnaire
Mont-Valier par Caussis CA 47	Pédestre	C C Couserans-Pyrénées

Cet itinéraire emprunte des portions de voies et chemins publics et privés, dont l'utilisation et l'aménagement sont soumises à l'accord des propriétaires et gestionnaires du domaine public.

- **ACTE** favorablement la présence de itinéraires listé ci-dessus et cartographié en annexe ;
- **S'ENGAGE** à prendre les dispositions nécessaires, le cas échéant, dans le cadre du pouvoir de police du Maire, afin de limiter, voire interdire, le passage des engins motorisés sur cet itinéraire;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à cette affaire, en particulier les conventions de passage avec les propriétaires privés.

Secours d'urgence à Mme Blaziunaite Akvilé (DE 2019 034)

Monsieur le Maire rappelle l'incendie ayant détruit en totalité le logement de Madame Blaziunaite Akvilé et de ses trois enfants.

Monsieur le Maire expose qu'il a visé de façon urgente un bon d'achat au profit de cette famille.

Prime de fin d'année pour l'agent en CDD Loungta LEBRETON (DE 2019 035)

Monsieur le Maire rapelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les primes qui pourront être attribuées aux agents de la commune et notamment aux agents contractuels de droit privé.

Il propose d'attribuer une prime équivalente à un 1/13ème du salaire au prorata du temps travaillé au 31décembre et cela en fonction de la manière de servir de l'agent évalué lors de l'entretien annuel.

Monsieur le Maire rend compte de la satisfaction du travail effectué par l'agent M. LEBRETON Loungta.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer une prime de fin d'année à l'agent LEBRETON Loungta.

Subvention exceptionnelle à la ville Du Teil en Ardèche (DE 2019 036)

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du TEIL en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le maire du TEIL a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

la commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du TEIL.

Cette subvention pourrait être de 1 500 euros.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante:

La commune de Bordes-Uchentein,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune de TEIL, décide :

-D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à la commune du TEIL.

-De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.